

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 5 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille seize, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 28 septembre 2016</p> <div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> <p>12 OCT. 2016</p> <p>A LA SEULE SIGNATURE DE M. LE MAIRE</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Dominique ALM à Alain PACE, Geneviève FABRE à Alain AUBERT, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Elisabeth DELEUIL, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Patrick MORDELET</p>	
<p>N° 4389</p> <p>OBJET :</p> <p>Eclairage public – remplacement d'appareils vétustes en divers secteurs</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune concernant le remplacement d'appareils vétustes en divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5BS939) :</p> <p><u>La pose sur mâts existants d'appareils récupérés au lotissement « Les Graves du Moulin »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - N°657, 662, 665 Impasse des Vitarelles : 3 appareils, - N°309 Impasse Goudouli : 1 appareil, - N°434 Impasse de la Bugadière : 1 appareil, - N°322 Place du 8 Mai 1945 : 1 appareil. <p><u>La pose sur poteau existant d'un appareil d'éclairage public équipé d'un ballast bi-puissance 70/100 Watts Sodium Haute Pression :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - N°800 Chemin de la Saudrune : 1 appareil, - N°529 Chemin du petit Cartan : 1 appareil, - N°43 Chemin de Couloume : 1 appareil, - N°381 Chemin de Mounicard : 1 appareil. <p><u>Chemin de Cazejus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déroulage de 136 mètres de câble d'éclairage public sur le réseau existant et la pose d'un appareil public bi-puissance 70/100 Watts Sodium Haute Pression sur le dernier poteau. <p><u>N°1153 Chemin du Gay / Rue du 19 mars 1962 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose d'un mât avec appareil à remettre aux services techniques et la confection d'une boîte de jonction souterraine. <p>Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :</p> <p>TVA (récupérée par le SDEHG) : 989 € Part SDEHG : 3.654 € Part restant à la charge de la commune (estimation) : 1.638 € Total : 6.281 €</p> <p>Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve le projet présenté.• S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 12 OCT. 2016</p> <p>Affiché le : 12 OCT. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 7 octobre 2016</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 